

MONSEIGNEUR NGO DINH THUC

Le Bulletin Paroissial intégriste de Domqueur de Janvier 1985, en page 3, croit devoir accuser Monseigneur Pierre-Martin NGO DINH THUC, pieusement retourné à Dieu le 13 décembre 1984 - 1° d'avoir laissé "l'âge emporter à deux reprises l'équilibre de sa remarquable intelligence" - 2° d'avoir "cru nécessaire pour sauver la transmission de la Foi de procéder illégalement à des Consécrations d'Evêques".

Deux accusations tendancieuses, deux calomnies.

Répondons à la 1ère. Mgr THUC se savait faussement accusé par Mgr HAMER (du Saint-Office) et par les Intégristes de n'être pas SUI COMPOS, d'avoir perdu ses moyens intellectuels. C'est pourquoi il a bien pris soin de démontrer et d'affirmer qu'il était totalement SUI COMPOS et savait parfaitement ce qu'il faisait ; qu'il ne l'a fait que pour sauvegarder les Biens qui nous viennent de la Tradition et que l'actuelle Autorité Ecclésiastique saccage soi-disant "légalement".

Répondons à la 2ème. Celui qui agit "légalement", c'est le Législateur (Rome, le Concile). Or il se trouve que ce législateur, depuis 1962, utilise la Loi Canonique pour falsifier l'Episcopat, le Sacerdoce, la Messe, l'Enseignement de la Foi. Pour ce faire il prétend agir le plus légalement, le plus canoniquement du monde. Et les Intégristes l'affirment pareillement. La Loi Ecclésiastique, depuis 1962, n'est plus objectivement ordonnée au Bien Commun de l'Eglise. Le législateur exige de nous des sacrifices et des abandons qui vont contre notre véritable Bien Spirituel. Le législateur, depuis le Concile, ne tient plus compte du Service authentique de Dieu et de sa Vérité ni du Bien authentique des Fidèles. Et tout cela, soulignons-le fortement et à nouveau, avec d'hypocrites apparences de légalité. Les Intégristes marchent dans la combine.

Si bien qu'on en arrive à ce paradoxe : est légal ce qui va, en fait, contre les Droits de Dieu et contre les Droits des Fidèles (Messe douteuse, Episcopat et Sacerdoce dévalués, enseignement d'une Foi Erronée) ; est illégal ce qui, en fait, rétablit les Droits de Dieu et les Droits imprescriptibles des Fidèles. Nos évêques agissent "légalement" en persécutant la Messe. Mgr THUC agit "illégalement" en protégeant et perpétuant la Messe. Il y a donc une "illégalité" qui est, dans les faits, aux yeux de Dieu, du Vrai Droit Canon, de l'Eglise Fidèle, plus légale que la frauduleuse "légalité".

En sauvant et uniquement pour sauver la Messe, le Sacerdoce, la transmission de la Foi, Mgr THUC a procédé de façon légale à des Consécrations d'Evêques, a agi le plus légalement possible. N'en déplaise à ceux qui le calomnient et le condamnent.

"Les lois, a dit Mgr BLANCHET au Congrès de Droit Canonique de 1947, ne sont qu'un moyen sagement équilibré, fermement organisé, qui ordonne vers Dieu notre instable et fragile humanité". Lorsque cet équilibre est rompu il faut bien, au lieu de se croiser les bras, le rétablir, tout réordonner vers Dieu. Quand ceux qui disposent de l'Autorité dans l'Eglise n'ont plus le sens ni le souci du Bien de l'Eglise, il convient de se défendre contre leurs graves carences.

Pour agir, alors, il faut avoir de grandes qualités religieuses et morales, procéder sans déviation ni injustice, s'efforcer d'être réellement désintéressé, pratiquer le respect des Droits de Dieu et de l'Homme Chrétien, avoir l'amour de ses semblables et une véritable passion pour la justice et la vérité. C'est le cas de Mgr P.M. NGO DINH THUC et des Evêques qu'il a consacrés.

Lyon, le 4-2-1985, Abbé Louis CARTIER